



Saint-Oyens, le 22 février 2007

AVIS AUX HABITANTS DE LA COMMUNE

Ordures ménagères

Il a malheureusement été constaté que certains comportements inadéquats quant à l'élimination des ordures persistent. Selon le règlement de la déchetterie intercommunale (disponible au Greffe), on entend par ordures ménagères :

Déchets incinérables, non recyclables pouvant entrer dans un sac poubelle :

- Emballages de lessive en carton ou plastique
- Couches-culottes, serviettes hygiéniques, mouchoirs en papier
- Barquettes en sagex ou en plastique
- Tout récipient en plastique et sagex ayant contenu de la nourriture
- Briques de lait et autres boissons etc
- Bouteilles en plastique, sans mention « PET »
- Emballages et papiers utilisés pour le conditionnement de la nourriture ou souillés par cette dernière

Les ordures ménagères doivent être déposées exclusivement dans des sacs agréés par la commune !

Les déchets ménagers ne sont pas acceptés à la déchetterie !

Tous les autres déchets ne sont pas acceptés dans ou à côté des containers à ordures !

Régulièrement confrontés à des dépôts de matériel informatique, électroménager ou autre à côté des containers à ordures ménagères, la Municipalité se voit obligée d'instaurer des contrôles plus sévères et **tout abus sera sanctionné par une amende d'ordre de Frs. 100.--**

VaudTax 2006

Des CD's du logiciel officiel de saisie pour la déclaration d'impôt 2006 sont à votre disposition au bureau du greffe. Vous avez également la possibilité de le télécharger via le site de la commune www.saint-oyens.ch, rubrique « liens utiles ».

L'encéphalite à tiques

Dans certaines régions de Suisse une recrudescence de cas d'encéphalite à tiques a été constatée. Le bassin lémanique ne fait, en principe, pas partie d'une zone à risques. Si vous souhaitez néanmoins obtenir de plus amples informations, vous pouvez obtenir une brochure d'information au bureau du greffe.

Résultat du Téléthon

Votre générosité a permis de récolter Frs. 2'923.—lors de la journée du Téléthon du 9 décembre 2006. Le corps des sapeurs pompiers ainsi que la Municipalité vous remercient très chaleureusement pour votre participation et vos dons.

Avis de fermeture

Les bureaux de l'administration communale resteront fermés

le jeudi 1^{er} mars 2007

Le personnel vous remercie pour votre compréhension !